

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté de Promulgation n° 985 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 985

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
11 octobre 1938

Numéro JO  
n° 503 du 31/10/1938

Date du numéro  
31 octobre 1938

## VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ;

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Sont promulgués a la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 3 septembre 1938, approuvant l'avenant n° 2 du 18 avril 1901 concernant l'exploitation d'un entrepôt réel de douanes et de magasins généraux à Djibouti ; 2° Le décret du 21 septembre 1938 modifiant le decret du 2 mars 1912 fixant le statut du personnel métropolitain des douanes aux colonies.

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

**Hubert DESCHAMPS.**